

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2016

Le 25 avril deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – M. Régis OLIVIER – M. Henri de BENOIST – M. Hervé BROCARD – M. Luc CASSAN – M. Frédéric LALLEMENT - M. Johnny MOGLIA – M. Jean-Claude MICHEL – M. Philippe DEBOUDT – Mme Nicole BEBEN – M. Pascal BOULANGER – M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Daniel KEM – M. Fabrice BRIQUET – M. Claude COLLANGE – M. Bruno CHEVALIER – M. Jean-Claude FROELIGER – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – Mme Christelle REGNAULT - M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD – M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY – Mme Liane DEHAYE.

Présents sans voix délibérative : Mme Evelyne SONNETTE – Mme Béatrice OLIVIER – M. Thierry GERAUDEL – M. Bernard COURTEFOIS – M. Hubert PAMART – Mme Colette LETONDEUR – M. Daniel BLOTTIERE – M. Michel GOBRON – M. Jacques LAURENTZ.

Absents excusés : Mme Claudine BEAUDOUIN – M. Francis BERSANO – M. Pierre IGRAS – Mme Micheline LADEUILLE – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Jean-Noël DELBART – M. Marc FOSSE – M. Christian BALDUREAUX – M. Christophe VINCELET – Mme Bénédicte HINZ – Mme Séverine LOPPIN – M. Bruno CAILLIEZ.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. Actualisation des tarifs du SPANC.
3. Convention avec le Conseil Départemental relative à la mise en œuvre du chantier d'insertion en 2016.
4. Attribution d'aides aux artisans.
5. Validation du schéma de mutualisation.
6. Validation du document unique et programme annuel de prévention.
7. Vote du Compte Administratif 2015 : budget principal et budget du SPANC.
8. Approbation des comptes de gestion dressés par le percepteur : budget principal et budget du SPANC.
9. Affectation du résultat 2015 : budget principal et budget du SPANC.
10. Vote des taux des 4 taxes pour 2016.

11. Vote du Budget Primitif 2016 : budget principal et budget du SPANC.

12. Orientations budgétaires

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

M. COFFINET souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués de la commune de Sainte-Croix. Titulaire : Mme Sarah FLAMANT, maire de la commune et suppléant : M. Michel GOBRON, adjoint.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Modification du compte rendu à la demande de M. NOHA : « M. NOHA, mécontent estime que c'est toujours les mêmes qui paient » remplacé par « M. NOHA estime que ce n'est pas envisageable ».

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 03 mars 2016.

2. ACTUALISATION DE LA PART C.C.C.D. DES TARIFS DU SPANC 2016.

DELIBERATION N° 11-2016

Exposé M. GIRARD

Conformément au contrat de Délégation de Service Public établi avec la SAUR, les tarifs des prestations sont actualisés chaque année. Cette année, suite à une anomalie dans la transmission des documents par les services de la SAUR, la revalorisation interviendra à compter du 01^{er} avril 2016.

La part C.C.C.D. représentant 5 % de la part fixe se trouve donc aussi modifiée.

Contrôle	Part SAUR H.T.	Part CCCD H.T.	Coût usager H.T.	TVA à 10 %	Coût Usager TTC
Conception	96.19 €	4.81 €	101.00 €	10.10 €	111.10 €
Vente immobilière	153.90 €	7.70 €	161.60 €	16.16 €	177.76 €
Diagnostic	57.59 €	2.88 €	60.47 €	6.04 €	66.51 €
Bon fonctionnement	68.78 €	3.44 €	72.22 €	7.22 €	79.44 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Adopte à l'unanimité la modification de la part C.C.C.D. à compter du 1^{er} avril 2016.**

3. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE – ATELIER CHANTIER D'INSERTION – « VALORISATION DES CHEMINS DE RANDONNEES » AU PROFIT DE BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE.

DELIBERATION N° 12-2016

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a déposé un appel à projets dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion pour le renouvellement de son chantier d'insertion pour l'année 2016.

Lors de sa réunion du 07 décembre 2015, la commission permanente du conseil départemental a examiné le projet et a décidé, pour la mise en place de cette action, d'accorder une participation départementale à hauteur de 28 000 €.

Une convention entre la communauté de communes et le conseil départemental avec pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion doit être signée.

M. VILLEQUEY souhaite savoir si la subvention est stable.

Mme HACHET lui confirme que pour l'année 2016 ce sera le cas mais que pour 2017 elle sera amputée de 25 % si les objectifs de retour à l'emploi ne sont pas remplis. En 2015 les résultats étaient très bon grâce notamment à l'ouverture de l'entreprise ADM Bois à Beurieux qui a recruté 4 personnes du chantier d'insertion. L'année 2016 sera semble-t-il beaucoup moins bonne en terme de retour à l'emploi. La grosse difficulté sur notre territoire c'est la mobilité des personnes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention déterminant les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion avec le conseil départemental.**

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ARTISANS ET COMMERCANTS : VALIDATION DES DOSSIERS.

DELIBERATION N° 13-2016

Exposé de M. CHEVALIER

Lors du Conseil Communautaire du 07 septembre dernier, les élus ont approuvé la mise en place d'une aide à l'investissement pour les artisans, commerçants et auto-entrepreneurs du territoire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames. Pour rappel la participation de la CCCD correspond à 25% des investissements éligibles, plafonnée à 4000 euros.

M. CHEVALIER précise que c'est un dispositif qui était calqué sur le FIDARCO du Département, aide désormais disparue. C'est maintenant la Région qui a la compétence « économie » et la C.C.C.D. peut attribuer des aides car elle a signé une convention avec cette dernière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité une subvention aux entreprises suivantes :

- **Création de BODSON GENIE CLIMATIQUE (plombier chauffagiste) à Beurieux, pour un montant de subvention de 4 000 €,**
- **Création de EURL INTER HAIR (coiffeur) à Beurieux, pour un montant de subvention de 3 113 €**

- **Création d'une boulangerie à Beaurieux (M.Freddy JACQUES) pour un montant de subvention de 4 000 €**
- **Participation au financement de EURL NOE à Corbeny (matériel informatique) pour un montant de subvention de 758 €.**
- **Participation au financement de COULEUR JARDIN à Bouconville-Vauclair (achat de matériel) pour un montant de subvention de 2 995 €.**

5. APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

DELIBERATION N° 14-2016

Exposé de M. COFFINET

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de chaque EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres,

Considérant que ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Chemin des Dames et les compétences exercées,

Vu le rapport Projet de Schéma de Mutualisation présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Chemin des Dames,

Considérant que ce projet doit être soumis à l'avis des conseils municipaux,

Vu les délibérations des conseils municipaux suivants, approuvant le projet de schéma de mutualisation 2016 – 2019 présenté par la Communauté de Communes du Chemin des Dames :

- Délibération du conseil municipal de la commune d'Aizelles en date du 19/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune d'Aubigny en Laonnois en date du 04/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Beaurieux en date du 26/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Bouconville-Vauclair en date du 26/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Chermizy-Ailles en date du 26/01/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Chevregny en date du 01/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Corbeny en date du 29/01/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Cuiry les Chaudardes en date du 11/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Moussy-Verneuil en date du 08/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Neuville-Sur-Ailette en date du 25/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune d'Oeuilly en date du 20/01/2016

- Délibération du conseil municipal de la commune d'Oulches la Vallée Foulon en date du 17/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Paissy en date du 23/02/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Pargnan en date du 24/03/2016
- Délibération du conseil municipal de la commune de Ployart et Vaurseine en date du 04/02/2016

Vu la délibération du conseil municipal de Bourg et Comin rejetant le projet de schéma de mutualisation 2016 – 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité le schéma de mutualisation 2016 – 2019 ci-joint.**
- **Autorise à l'unanimité le président à le mettre en œuvre et à signer tous documents relatifs à l'exécution des actions décidées.**
- **Rappelle à l'unanimité que ce document pourra faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes et la communauté de communes.**

6. VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION.

DELIBERATION N° 15-2016

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est engagée dans une démarche d'évaluation des risques professionnels, en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Aisne et le Fonds national de prévention de la CNRACL.

Une évaluation des risques par service a été réalisée pendant le premier semestre 2015. Les activités des agents ont été recensées et les risques potentiels évalués. De plus, un plan d'actions a été réalisé proposant des mesures préventives et correctives suite à l'évaluation des risques professionnels. Ces informations ont été transcrites dans un document réglementaire : le Document Unique.

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de l'Aisne ont émis, lors de la séance du 14 octobre 2015 un avis favorable sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels réalisé et sur le Plan d'Actions proposé.

Le président propose aux membres du conseil communautaire d'approuver à leur tour le Document Unique et le programme annuel de prévention.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuvent à l'unanimité le Document Unique et le programme annuel de prévention.**

7. VOTE DU COMTPE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL.

DELIBERATION N° 16-2016

Exposé de M. COFFINET

BUDGET PRINCIPAL

	BP 2015	CA 2015
Fonctionnement - Dépenses		
011 Charges à caractère général	434 179.00	321 265.13
012 Charges de personnel et frais assimilés	437 038.00	402 295.45
014 Atténuations de produits	100 000.00	97 924.00
65 Autres charges de gestion courante	544 818.00	537 614.93
66 Charges financières	60 138.00	60 030.01
67 Charges exceptionnelles	84 660.00	33 035.80
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00	0.00
022 Dépenses imprévues	32 288.00	0.00
023 Virement à la section d'investissement	378 707.00	0.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 112.00	139 106.26
Total des dépenses de fonctionnement	2 215 940.00	1 591 271.58
Fonctionnement - Recettes		
002 Résultat de fonctionnement reporté	722 090.00	722 090.35
013 Atténuations de charges	130 560.00	126 903.19
70 Produits des services, du domaine	48 736.00	47 660.43
73 Impôts et taxes	987 315.00	1 030 356.90
74 Dotations, subventions et participations	241 391.00	247 021.54
75 Autres produits de gestion courante	77 101.00	77 102.64
77 Libéralités reçues	0.00	900.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 747.00	8 746.17
Total des recettes de fonctionnement	2 215 940.00	2 260 781.22
Investissements - Dépenses		
20 Immobilisations incorporelles	7 760.00	4 044.00
204 Subventions d'équipement versées	105 500.00	31 464.75
21 Immobilisations corporelles	483 129.00	62 321.01
23 Immobilisations en cours	315 648.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	27 031.00	25 929.96
020 Dépenses imprévues	7 277.00	0.00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 747.00	8 746.17
041 Opérations patrimoniales	110 448.00	110 447.29
Total des dépenses d'investissement	1 065 540.00	242 953.18
Investissement - Recettes		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	31 503.00	31 503.32
13 Subventions d'investissement reçues	148 511.00	36 605.57
10 Dotations, fonds divers et réserves	106 159.00	34 229.00
16 Emprunts et dettes assimilées	151 100.00	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	378 707.00	0.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 112.00	139 106.26
041 Opérations patrimoniales	110 448.00	110 447.29
Total des recettes d'investissement	1 065 540.00	351 891.44
Résultat fonctionnement 2015		669 509.64
Résultat investissement 2015		108 938.26
Résultat global 2015		778 447.90
	dont budget général	254 664.28
	dont budget taxe de séjour	523 783.62

M. MICHEL souhaite connaître les grandes lignes de la différence en fonctionnement entre le prévisionnel et le réalisé.

M. COFFINET lui confirme la surestimation des dépenses au budget prévisionnel pour maintenir l'excédent.

M. COFFINET s'étant retiré, M. de BENOIST, doyen d'âge fait procéder aux votes.

Compte Administratif adopté à l'unanimité par chapitre.

BUDGET DU SPANC

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6743	24 687.24	757	295.99
		002	28 083.02
TOTAL	24 687.24	TOTAL	28 379.01

Excédent de fonctionnement : 3 691.77 €

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
	0.00	001	500.00
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Excédent d'investissement : 500.00 €

M. COFFINET s'étant retiré, M. de BENOIST, doyen d'âge fait procéder aux votes.

Compte Administratif adopté à l'unanimité par chapitre.

RECAPITULATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		722 090.35	0.00	31 503.32		753 593.67
Opérations de l'exercice	1 591 271.58	1 538 690.87	242 953.18	320 388.12	1 834 224.76	1 859 078.99
TOTAUX	1 591 271.58	2 260 781.22	242 953.18	351 891.44	1 834 224.76	2 612 672.66
Résultats de clôture		669 509.64		108 938.26		778 447.90
Restes à réaliser			61 629.00	0.00		
TOTAUX CUMULÉS	1 591 271.58	2 260 781.22	304 582.18	351 891.44	1 895 853.76	2 612 672.66
RÉSULTATS DÉFINITIFS		669 509.64		47 309.26		716 818.90
COMPTE ANNEXE POUR LE SPANC						
Résultats reportés		28 083.02		500.00		28 583.02
Opérations de l'exercice	24 687.24	295.99	0.00	0.00	24 687.24	295.99
TOTAUX	24 687.24	28 379.01		500.00	24 687.24	28 879.01
Résultats de clôture		3 691.77		500.00		4 191.77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	24 687.24	28 379.01		500.00	24 687.24	28 879.01
RÉSULTATS DÉFINITIFS		3 691.77		500.00		4 191.77

8. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR LE PERCEPTEUR – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DU SPANC.

Exposé de M. COFFINET

BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 17-2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

BUDGET SPANC

DELIBERATION N° 18-2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

9. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL.

DELIBERATION N° 19-2016

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2015 pour le budget de la C.C.C.D. :

Report au compte R 002 en fonctionnement : 669 509.64 €
Report au compte R 001 en investissement : 108 938.26 €

Après en avoir délibéré, les délégués adoptent l'affectation du résultat 2015 à l'unanimité des membres présents.

10. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SPANC.

DELIBERATION N° 20-2016

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2015 pour le budget du SPANC :

Report au compte R 002 en fonctionnement : 3 691.77 €
Report au compte R 001 en investissement : 500,00 €

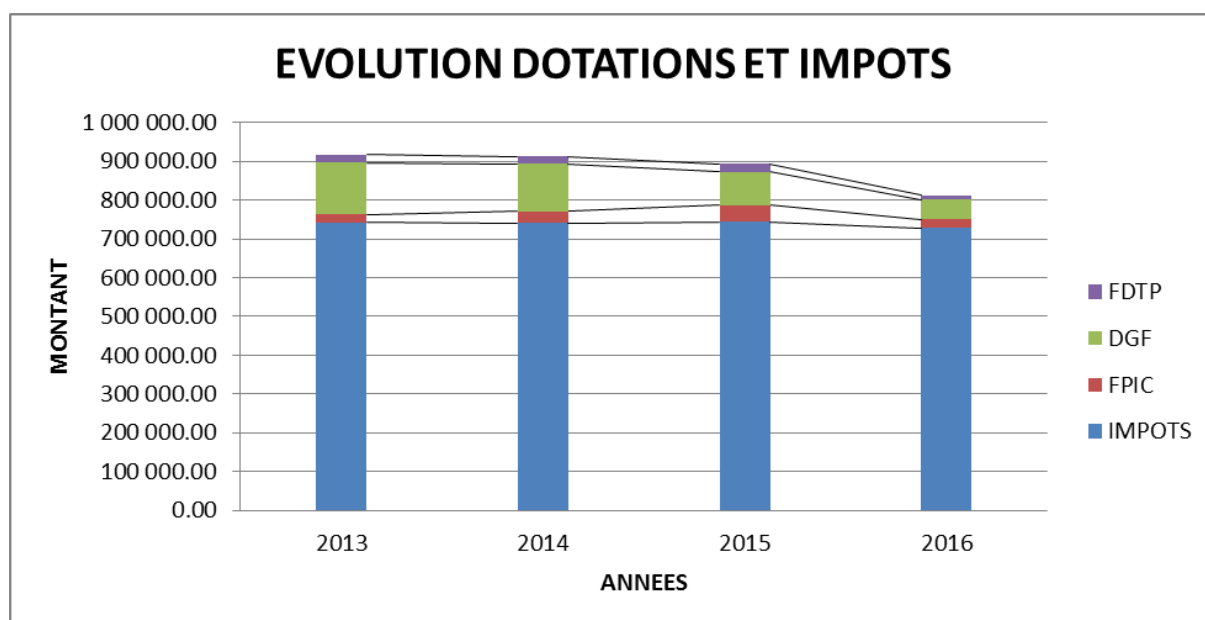
Après en avoir délibéré, les délégués adoptent l'affectation du résultat 2015 à l'unanimité des membres présents.

Avant de procéder au vote des 4 taxes, M. COFFINET souhaite présenter un tableau retraçant l'évolution des impôts et des dotations perçus par la C.C.C.D. depuis 2013.

IMPOSITION										
					Ressources 2013 - 2014 2015 -2016				Niveau 2016/2013	
	2013	2014	2015	2016	Total perçu	Maintien au niveau 2013	Ecart	Ecart en %	Ecart	Ecart en %
IMPOTS	742 584.00	740 137.00	744 364.00	728 607.00	2 955 692.00	2 970 336.00	-14 644.00	-0.49	-13 977.00	-1.88
FPIC	19 879.00	31 093.00	41 950.00	21 950.00	114 872.00	79 516.00	35 356.00	44.46	2 071.00	10.42
TOTAUX	762 463.00	771 230.00	786 314.00	750 557.00	3 070 564.00	3 049 852.00	20 712.00	0.68	-11 906.00	-1.56

DOTATIONS										
					Ressources 2013 - 2014 2015 -2016				Niveau 2016/2013	
	2013	2014	2015	2016	Total perçu	Ressources au niveau 2013	Ecart	Ecart en %	Ecart	Ecart en %
DGF	134 278.00	122 392.00	86 820.00	50 735.00	394 225.00	537 112.00	-142 887.00	-26.60	-83 543.00	-62.22
FDTP	19 631.00	18 706.00	19 737.00	10 737.00	68 811.00	78 524.00	-9 713.00	-12.37	-8 894.00	-45.31
TOTAUX	153 909.00	141 098.00	106 557.00	61 472.00	463 036.00	615 636.00	-152 600.00	-24.79	-92 437.00	-60.06

TOTAUX										
					Ressources 2013 - 2014 2015 -2016				Niveau 2016/2013	
	2013	2014	2015	2016	Total perçu	Ressources au niveau 2013	Ecart	Ecart en %	Ecart	Ecart en %
IMPOTS	742 584.00	740 137.00	744 364.00	728 607.00	2 955 692.00	2 970 336.00	-14 644.00	-0.49	-13 977.00	-1.88
FPIC	19 879.00	31 093.00	41 950.00	21 950.00	114 872.00	79 516.00	35 356.00	44.46	2 071.00	10.42
DGF	134 278.00	122 392.00	86 820.00	50 735.00	394 225.00	537 112.00	-142 887.00	-26.60	-83 543.00	-62.22
FDTP	19 631.00	18 706.00	19 737.00	10 737.00	68 811.00	78 524.00	-9 713.00	-12.37	-8 894.00	-45.31
TOTAUX	916 372.00	912 328.00	892 871.00	812 029.00	3 533 600.00	3 665 488.00	-131 888.00	-3.60	-104 343.00	-11.39



En réponse à M. MICHEL, il est précisé que le montant du FPIC pour 2016 est inscrit à titre prévisionnel. Le chiffre exact n'est pas encore connu, il dépend de l'effort fiscal qui doit être au minimum de 1 sur le territoire pour 2016. Par sécurité il est prévu dans le budget le pire scénario soit une baisse de 50 %. Le FPIC risque de diminuer dans les communes aussi.

En réponse à M. RAHON, la communauté de communes a choisi jusqu'à présent de répartir le FPIC entre la communauté de communes et les communes selon la répartition de droit commun proposé par la préfecture. Le FPIC est calculé en fonction d'un indice prenant en considération 3 paramètres : le potentiel financier, le revenu moyen par habitant et l'effort fiscal.

M. COFFINET souhaite remercier le personnel et M. ANON pour le travail réalisé ainsi que les vice-présidents pour l'effort qui a été fait dans le cadre de leur commission pour éviter une hausse trop importante des taux d'imposition.

11. VOTE DU TAUX DES 4 TAXES POUR 2016.

DELIBERATION N° 21-2016

Exposé de M. COFFINET

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

Taux de TAXE D'HABITATION	8.59 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	7.09 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	10.71 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	5.65 %

Pour mémoire Taux 2015 :

Taux de TAXE D'HABITATION	8.03 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	6.63 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	10.01 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	5.28 %

M. COFFINET a souhaité que l'augmentation des impôts se limite à 7 %. L'excédent de fonctionnement sera amputé de 100 000 €.

Mme HACHET précise que par rapport aux orientations budgétaires certains chiffres se sont précisés, il y a certes des baisses dans certains services mais aussi une baisse dans le prévisionnel des recettes et notamment au niveau des impôts reçus suite à une revalorisation des bases de center parcs et à la surestimation des bases de la taxe d'habitation de 2 % (exonération non prévue lors de l'émission du 1259). Il était prévu sans augmentation d'impôt une augmentation d'environ 7 000 € (augmentation de 1 % des bases) alors que finalement est annoncée une baisse d'environ 15 000 €.

M. CARPENTIER a bien compris qu'une solution intermédiaire a été retenue : baisse du fonds de roulement de 100 000 € et augmentation limitée des impôts mais il souhaite savoir la hauteur des efforts réalisés mais surtout la marche de manœuvre restante.

Pour M. COFFINET on est au maximum de ce que l'on peut économiser sur deux ans, ensuite il faudra envisager de supprimer des actions ou augmenter encore les taux d'imposition.

M. CARPENTIER s'interroge fortement sur l'avenir de la vie à la campagne. Que va-t-il falloir supprimer ? Les services à la jeunesse, aux personnes âgées ?

Pour Mme BRICOT il faut rester optimiste et espérer que les dotations ne baisseront pas en 2017.

M. COFFINET a conscience que la situation est difficile, entre la baisse des dotations et les compétences nouvelles qui vont revenir aux intercommunalités.

M.de BENOIST reconnaît que la situation est difficile, il est certain que des efforts ont été faits, il n'était pas présent à la commission « finances » et il s'en excuse mais il estime qu'à partir du moment où l'Etat se décharge sur les collectivités, il faut supprimer des postes de dépense et ne pas augmenter les impôts.

M. COFFINET, en réponse à M. de BENOIST précise que la Communauté de Communes de la Champagne Picarde a voté une augmentation de 20 % des impôts et que si nous avions fusionné, nos administrés auraient subi cette augmentation de 20 %.

M. RAHON déplore que les économies soient toujours réalisées en premier sur la culture dans un territoire déjà défavorisé en la matière.

M. COLLANGE ajoute que la communauté de communes a pris la compétence de la fibre et qu'il faudra bien la financer par l'impôt.

Adopté à :

Pour : 23

Contre : 2 (M. de BENOIST et Mme LOPPIN)

Abstention : 4 (M. HARANT, M. PUCHOIS, Mme FLAMANT et M. LALLEMENT)

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Exposé de M. COFFINET

DELIBERATION N° 22-2016

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement - Dépenses	
011 Charges à caractère général	360 763.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	447 450.00
014 Atténuations de produits	100 000.00
65 Autres charges de gestion courante	551 486.00
66 Charges financières	58 931.00
67 Charges exceptionnelles	49 881.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00
022 Dépenses imprévues	77 730.00
023 Virement à la section d'investissement	434 703.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 626.00
Total des dépenses de fonctionnement	2 139 570.00
Fonctionnement - Recettes	
002 Résultat de fonctionnement reporté	669 509.64
013 Atténuations de charges	133 542.00
70 Produits des services, du domaine	51 690.00
73 Impôts et taxes	1 004 841.00
74 Dotations, subventions et participations	188 967.00
75 Autres produits de gestion courante	77 111.00
77 Libéralités reçues	0.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 910.00
Total des recettes de fonctionnement	2 139 570.64

Investissements - Dépenses	
20 Immobilisations incorporelles	31 600.00
204 Subventions d'équipement versées	200 800.00
21 Immobilisations corporelles	433 832.00
23 Immobilisations en cours	259 269.00
16 Emprunts et dettes assimilées	28 127.00
020 Dépenses imprévues	10 000.00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	13 910.00
041 Opérations patrimoniales	15 163.00
Total des dépenses d'investissement	992 701.00
Investissement - Recettes	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	108 938.26
13 Subventions d'investissement reçues	236 529.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	75 152.00
16 Emprunts et dettes assimilées	68 590.00
021 Virement de la section de fonctionnement	434 703.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 626.00
041 Opérations patrimoniales	15 163.00
Total des recettes d'investissement	992 701.26

Subventions versées dans le cadre du budget

Aide aux artisans	16 000.00 €
Subvention office tourisme Laon	8 000.00 €
ADMR Beaurieux :	6 556.50 €
ADMR Monthenault :	673.50 €
ADMR Saint-Erme :	771.00 €
AMSAM Soissons :	309.00 €
Coopératives scolaires :	3 000.00 €
Familles rurales Corbeny :	1 500.00 €
Maison de la nature et de l'oiseau :	7 200.00 €
Maison de l'Emploi et de la Formation :	8 366.00 €
Particuliers – OPAH :	42 381.00 €
Particuliers – assainissement	7 000.00 €

Budget adopté à :

Pour : 25

Contre : 2 (M. de BENOIST et Mme LOPPIN)

Abstention : 2 (M. HARANT et M. LALLEMENT)

BUDGET DU SPANC

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
604	30 957.00	002	3 691.77
6231	1 056.00	747	2 889.00
6743	1 000.00	748	21 337.00
022	1 516.00	7068	6 612.00
TOTAL	34 529.00	TOTAL	34 529.77

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
165	500.00	001	500.00
TOTAL	500.00	TOTAL	500.00

Budget adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21 h 00.